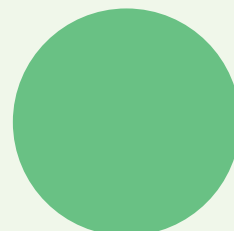


Heliante Transatlantic

Janvier 2027



Valorisez
le **potentiel de
performance** de votre
contrat d'assurance vie,
de capitalisation ou de
votre plan d'épargne
retraite

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'un plan d'épargne retraite, d'une durée d'investissement de 10 ans et 5 mois maximum, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Titre de créance émis par JPMorgan Structured Products B.V., présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et partielle à la date d'échéance. L'investisseur est exposé aux risques de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier.

Offre à durée limitée. Commercialisation du 1^{er} septembre 2026 au 31 décembre 2026, pouvant être clôturée sans préavis.

Code ISIN : FR00140190U3

L'investisseur est sur le point de souscrire à un support qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Heliante Transatlantic Janvier 2027

Heliante Transatlantic Janvier 2027 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 10 ans et 5 mois maximum, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Il permet de bénéficier d'un gain conditionnel de 10 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée, de l'année 1 à 9 depuis la date d'observation initiale⁽³⁾, ainsi que d'un remboursement anticipé de 100% brut⁽¹⁾⁽²⁾ de la Valeur Initiale si l'indice MSCI Transatlantic Autos Semiconductors Luxury Select 5 % Decrement EUR Index (ci-après « l'Indice ») est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽³⁾ aux dates d'observation annuelle⁽³⁾.

À défaut, à la date d'échéance⁽³⁾ :

- **Une perte en Capital partielle pouvant aller jusqu'à 75 % de la Valeur Initiale**, si à la date d'observation finale⁽³⁾, l'Indice connaît une baisse⁽⁴⁾ de plus de 25 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾. Dans ce cas, le montant perçu par l'investisseur⁽⁵⁾ correspond au niveau de l'Indice à la date d'observation finale⁽³⁾ (exprimé en pourcentage de son niveau initial⁽³⁾) majoré de 25% (par exemple si l'Indice baisse⁽⁴⁾ de 40 % et clôture donc à la date d'observation finale⁽³⁾ à 60 % de son niveau initial⁽³⁾, l'investisseur⁽⁵⁾ perçoit 85 % de la Valeur Initiale⁽¹⁾⁽²⁾).
- **Une remboursement à hauteur de 100 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de la Valeur Initiale**, si à la date d'observation finale⁽³⁾, la baisse⁽⁴⁾ de l'Indice n'excède pas 25 % (inclus) par rapport à son niveau initial⁽³⁾.
- **Un gain de 10 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis la date d'observation initiale⁽³⁾**, si à la date d'observation finale⁽³⁾, l'Indice n'est pas en baisse⁽⁴⁾ par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

Il existe un risque de perte partielle ou totale en Capital en cours de vie⁽⁶⁾, ainsi qu'un risque de perte en Capital partielle (pouvant aller jusqu'à 75 % de la Valeur Initiale) à la date d'échéance⁽³⁾ en cas de baisse⁽⁴⁾ de l'Indice de plus de 25 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports ou de capitalisation, Groupama Modulation, Groupama Premium, Groupama Capitalisation, et du plan d'épargne retraite Groupama Nouvelle Vie.

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement.

À noter

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance et ne prend pas en compte l'intégralité des spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou du plan d'épargne retraite, dans le cadre desquels le titre de créance peut être proposé.

Les termes « Capital » et « Valeur Initiale » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des titres de créances, soit 1 000 EUR. Tous les remboursements présentés dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette Valeur Nominale, hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. L'attention des investisseurs⁽⁷⁾ est donc attirée sur le fait que la valeur de remboursement du titre de créance ne constitue donc pas nécessairement le montant qui leur est effectivement restitué.

Les Taux de Rendement Actuariel nets (ou TRA nets) présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'un plan d'épargne retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat⁽⁷⁾, d'arbitrage, liés le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au plan d'épargne retraite, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir de la date d'observation initiale⁽³⁾, jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique⁽³⁾ ou date d'échéance⁽³⁾ selon les cas. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

En cas de vente du titre de créance avant la date d'échéance⁽³⁾ ou la date de remboursement anticipé automatique⁽³⁾ effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat⁽⁷⁾ pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou les plans d'épargne retraite, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Actuariel nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Actuariel nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur⁽⁵⁾ supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Veuillez vous référer à la fiche technique récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9).

(4) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial⁽³⁾, observé à la date d'observation initiale le 12 janvier 2027, et son niveau à la date d'observation annuelle⁽³⁾ ou à la date d'observation finale⁽³⁾, exprimée en pourcentage de son niveau initial⁽³⁾.

(5) L'investisseur correspond à l'assuré souscripteur ou l'adhérent.

(6) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance⁽³⁾ ou avant la date de remboursement anticipé automatique⁽³⁾ effective, ou, en cas de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et/ou défaut de paiement, de faillite ou mise en résolution du Garant.

(7) Le Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance, le 12 février 2037, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Avantages et inconvénients

Avantages

- **Un gain de 10 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée, depuis la date d'observation initiale⁽³⁾ (le 12 janvier 2027) :**
 - si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽³⁾ à l'une des dates d'observation annuelle⁽³⁾ de l'année 1 à 9 ;
 - ou, si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽³⁾ à la date d'observation finale⁽³⁾ en année 10 ;
 - dans les deux cas ci-dessus, si les conditions de versement du gain de 10 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée sont déclenchées, le gain versé correspond au gain de l'année en cours ainsi que ceux des années précédentes (effet mémoire).
- **Un remboursement anticipé automatique avec un remboursement de 100% brut⁽¹⁾⁽²⁾ de la Valeur Initiale** si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽³⁾ à l'une des dates d'observation annuelle⁽³⁾ de l'année 1 à 9.
- **En l'absence de remboursement anticipé automatique**, et dès lors qu'à la date d'observation finale⁽³⁾, l'Indice n'est pas en baisse⁽⁴⁾ de plus de 25 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾, **un remboursement de 100% brut⁽¹⁾⁽²⁾ de la Valeur Initiale à la date d'échéance⁽³⁾.**

Inconvénients

- **Les gains sont plafonnés à 10 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée**, même si la performance de l'Indice est supérieure.
- **Le rendement de Heliant Transatlantic Janvier 2027 à la date d'échéance⁽³⁾ est très sensible à une faible variation de la performance de l'Indice autour des seuils de 100 % et de 75 % de son niveau initial⁽³⁾.**
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement** qui peut varier de 1 an et 5 mois à 10 ans et 5 mois maximum.
- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. **Si les dividendes distribués sont inférieurs au montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice à dividendes non réinvestis classique.**
- **Les gains éventuels ne sont pas capitalisés.**
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en Capital :**
 - en cas de sortie anticipée⁽⁵⁾⁽⁶⁾ (rachat⁽⁷⁾, arbitrage ou décès) avant la date d'échéance⁽³⁾ ;
 - ou, en cas de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et/ou défaut de paiement, de faillite ou mise en résolution du Garant.
- **Il existe un risque de perte partielle en Capital pouvant aller jusqu'à 75 % de la Valeur Initiale :**
 - à la date d'échéance⁽³⁾, si à la date d'observation finale⁽³⁾, l'Indice est en baisse⁽⁴⁾ de plus de 25 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.
- **Le support est également soumis au risque lié à l'inflation. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du support.**

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale le 12 janvier 2027 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre 2026 et le 31 décembre 2026, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Veuillez vous référer à la fiche technique récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9).

(4) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial⁽³⁾, observé à la date d'observation initiale le 12 janvier 2027, et son niveau à la date d'observation annuelle⁽³⁾ ou à la date d'observation finale⁽³⁾, exprimée en pourcentage de son niveau initial⁽³⁾.

(5) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 10 ans et 5 mois, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

(6) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance⁽³⁾ ou avant la date de remboursement anticipé automatique⁽³⁾ effective, ou, en cas de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et/ou défaut de paiement, de faillite ou mise en résolution du Garant.

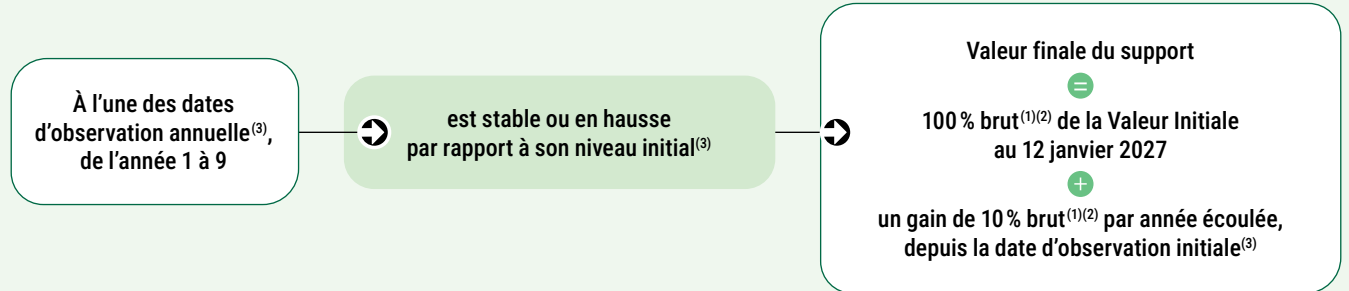
(7) Le Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier.

Principales caractéristiques

Le niveau initial de l'indice MSCI Transatlantic Autos Semiconductors Luxury Select 5 % Decrement EUR Index est observé à la date d'observation initiale (12 janvier 2027).

Un gain conditionnel de 10 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée (effet mémoire) en cas de remboursement anticipé automatique

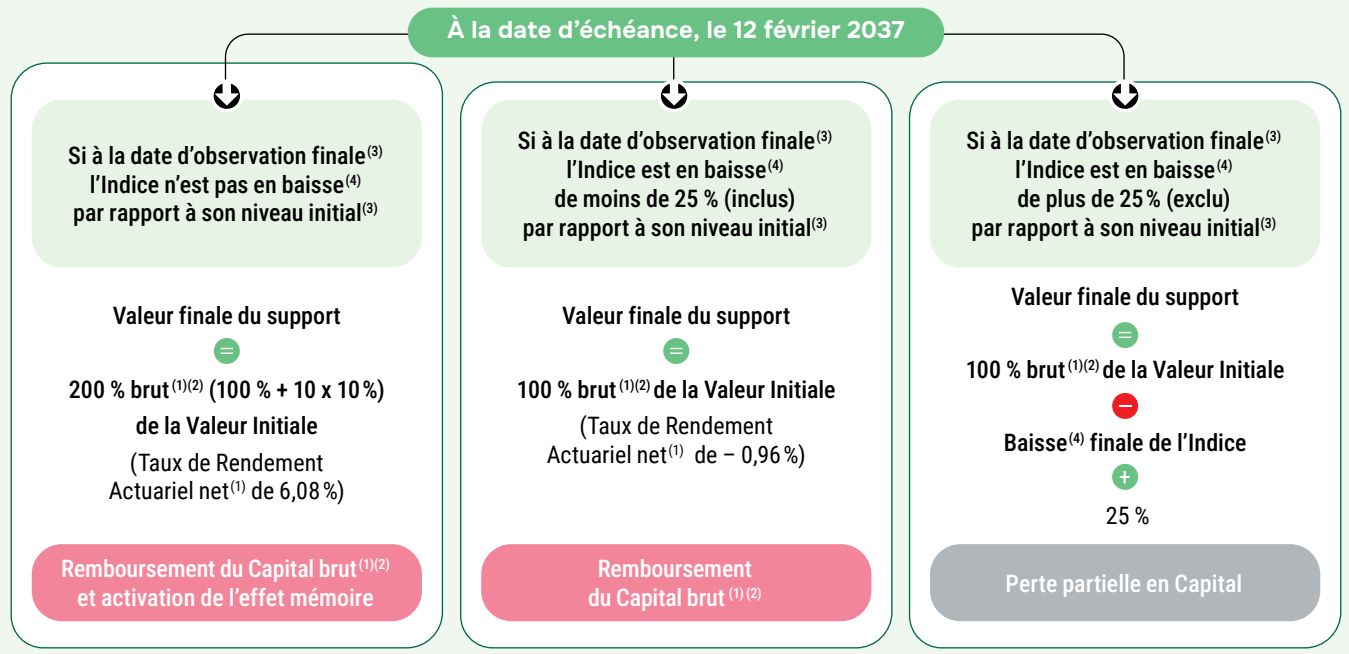
Heliante Transatlantic Janvier 2027 prend fin par anticipation si l'indice MSCI Transatlantic Autos Semiconductors Luxury Select 5 % Decrement EUR Index :



Le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en cas de remboursement anticipé automatique, est de : 8,15 % la 1^{re} année; 8,09 % la 2^e année; 7,83 % la 3^e année; 7,54 % la 4^e année; 7,26 % la 5^e année; 6,99 % la 6^e année; 6,73 % la 7^e année; 6,50 % la 8^e année; 6,29 % la 9^e année.

Quel potentiel de performance à la date d'échéance⁽³⁾ ?

En l'absence de remboursement anticipé automatique, **Heliante Transatlantic Janvier 2027** atteint l'échéance finale et l'Indice est observé une dernière fois le 12 janvier 2037 : trois situations sont alors possibles.



(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale le 12 janvier 2027 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre 2026 et le 31 décembre 2026, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Veuillez vous référer à la fiche technique récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9).

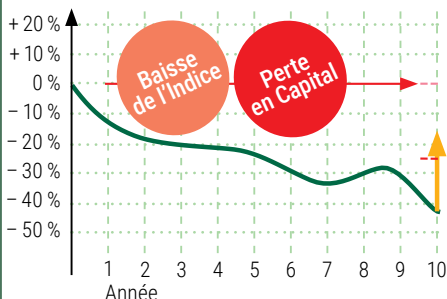
(4) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial⁽³⁾, observé à la date d'observation initiale le 12 janvier 2027, et son niveau à la date d'observation annuelle⁽³⁾ ou à la date d'observation finale⁽³⁾, exprimée en pourcentage de son niveau initial⁽³⁾.

Scénarios de marché – exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Scénario défavorable : perte en Capital à la date d'échéance⁽³⁾

Performance de l'Indice



Valeur finale
82 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de
la Valeur Initiale

Performance de
l'Indice -43 %

TRA net⁽¹⁾ -2,88 %

À chaque date d'observation annuelle⁽³⁾, l'Indice est en baisse⁽⁴⁾ par rapport à son niveau initial⁽³⁾. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé et **Heliant Transatlantic Janvier 2027** se poursuit jusqu'à la date d'échéance⁽³⁾.

À la date d'observation finale⁽³⁾, l'Indice est en baisse⁽⁴⁾ de plus de 25 % par rapport à son niveau initial (soit -43 % dans cet exemple), clôturant en dessous du seuil de perte en capital à la date d'échéance⁽³⁾.

L'investisseur⁽⁵⁾ reçoit alors, à la date d'échéance⁽³⁾, 82 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de la Valeur Initiale (100 % - 43 % + 25 %), engendrant une perte en Capital de 18 %, ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de -2,88 %.

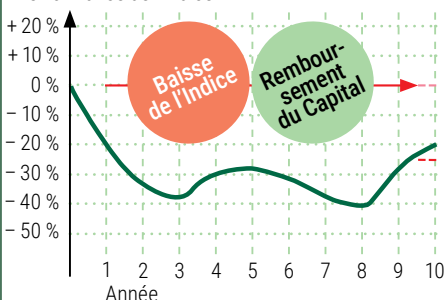
- Seuil d'activation de remboursement anticipé automatique avec gain de l'année 1 à 9 (0 %)
- - - Seuil de versement des gains conditionnels à l'échéance⁽³⁾ (0 %)
- - - Seuil de perte en Capital à la date d'échéance⁽³⁾ (-25 %)
- Performance de l'indice MSCI Transatlantic Autos Semiconductors Luxury Select 5 % Decrement EUR Index
- Rehaussement de 25 %

Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de -6,33 %.

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice est en baisse⁽⁴⁾ par rapport à son niveau initial⁽³⁾ à toutes les dates d'observation annuelle⁽³⁾ et serait en baisse⁽⁴⁾ de 100 % à la date d'observation finale⁽³⁾, l'investisseur⁽⁵⁾ récupérerait 25 % de son Capital Investi soit une perte de 75 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ du Capital Investi.

Scénario intermédiaire : préservation du Capital brut à la date d'échéance⁽³⁾

Performance de l'Indice



Valeur finale
100 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de
la Valeur Initiale

Performance de
l'Indice -20 %

TRA net⁽¹⁾ -0,96 %

À chaque date d'observation annuelle⁽³⁾, l'Indice est en baisse⁽⁴⁾ par rapport à son niveau initial⁽³⁾. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé et **Heliant Transatlantic Janvier 2027** se poursuit jusqu'à la date d'échéance⁽³⁾.

À la date d'observation finale⁽³⁾, l'Indice est en baisse⁽⁴⁾ de 20 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾, clôturant au-dessus du seuil de perte en Capital à la date d'échéance⁽³⁾.

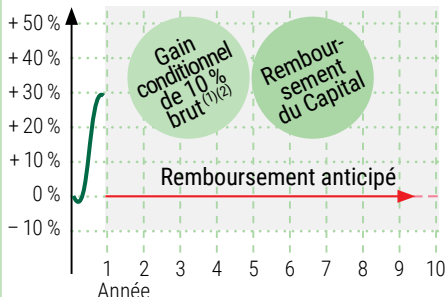
L'investisseur⁽⁵⁾ reçoit alors, à la date d'échéance⁽³⁾, 100 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de la Valeur Initiale, ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de -0,96 %.

- Seuil d'activation de remboursement anticipé automatique avec gain de l'année 1 à 9 (0 %)
- - - Seuil de versement des gains conditionnels à l'échéance⁽³⁾ (0 %)
- - - Seuil de perte en Capital à la date d'échéance⁽³⁾ (-25 %)
- Performance de l'indice MSCI Transatlantic Autos Semiconductors Luxury Select 5 % Decrement EUR Index

Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de -3,13 %.

Scénario favorable : gain en Capital en cas de remboursement anticipé automatique

Performance de l'Indice



Valeur finale
110 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de
la Valeur Initiale

Performance de
l'Indice +30 %

TRA net⁽¹⁾ 7,83 %

À la 1^{ère} date d'observation annuelle⁽³⁾, soit à l'issue de l'année 1, l'Indice est en hausse de 30 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé et l'investisseur⁽⁵⁾ perçoit un gain brut de 10 %⁽¹⁾⁽²⁾ au titre de l'année écoulée.

L'investisseur⁽⁵⁾ reçoit alors, à la date d'échéance⁽³⁾, 110 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de la Valeur Initiale (100 % + 1 x 10 %), ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de 7,83 %.

- Seuil d'activation de remboursement anticipé automatique avec gain de l'année 1 à 9 (0 %)
- - - Seuil de versement des gains conditionnels à l'échéance⁽³⁾ (0 %)
- Performance de l'indice MSCI Transatlantic Autos Semiconductors Luxury Select 5 % Decrement EUR Index

Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait supérieur à **Heliant Transatlantic Janvier 2027** (en raison du plafonnement des gains) et serait égal à 26,13 %.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisuports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale le 12 janvier 2027 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre 2026 et le 31 décembre 2026, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel. (2) Hors frais de gestion du contrat. (3) Veuillez vous référer à la fiche technique récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9). (4) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial⁽³⁾, observé à la date d'observation initiale le 12 janvier 2027, et son niveau à la date d'observation annuelle⁽³⁾ ou à la date d'observation finale⁽³⁾, exprimée en pourcentage de son niveau initial⁽³⁾. (5) L'investisseur correspond à l'assuré souscripteur ou l'adhérent.

Zoom sur l'Indice (1/2)

Indice MSCI Transatlantic Autos Semiconductors Luxury Select 5 % Decrement EUR Index⁽¹⁾

L'indice **MSCI Transatlantic Autos Semiconductors Luxury Select 5 % Decrement EUR Index** est un indice de marché actions administré par MSCI dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée en temps réel par MSCI. L'Indice a été lancé le 5 février 2025.

L'Indice est conçu pour suivre la performance de 30 grandes entreprises cotées dans la zone euro et aux États-Unis, offrant une exposition diversifiée à trois secteurs stratégiques : l'automobile, les semi-conducteurs et le luxe.

À chaque rebalancement trimestriel, l'indice est pondéré en fonction de la capitalisation boursière de chacune des 30 actions qui le composent, dans la limite de 10 % maximum par action. Entre deux dates de rebalancement, le poids de chaque action composant l'indice pourra être supérieur à 10 % en raison de l'évolution des cours.

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. De ce fait, si les dividendes distribués par les actions composantes sont inférieurs au niveau du montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

À savoir

Pour information, le taux moyen du dividende net réinvesti a été de 1,47 %⁽²⁾ sur les trois dernières années. Toutes les données précédant le 5 février 2025⁽¹⁾ sont le résultat de simulations réalisées à partir de performances passées visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.

Cette caractéristique de décrétement sera d'autant plus défavorable pour l'investisseur⁽³⁾ dans un contexte de marché baissier.

Les actions composant l'Indice peuvent être libellées en devises autres que l'euro. À ce titre, les investisseurs⁽³⁾ sont exposés à un risque de change entre la devise des actions et la devise de l'Indice. Les variations de change peuvent influencer la valeur de l'Indice et, par conséquent, la valeur des Titres.

Pour aller plus loin

Plus d'informations sur les indices à décrétements, leurs spécificités, atouts et inconvénients sur le site <https://afpdb.org/indices-a-decrement-specificites-atouts-et-inconvenients/>.

Pour de plus amples informations sur l'Indice, veuillez consulter le site <https://www.msci.com/indexes/index/760204/msci-transatlantic-autos-semiconductors-luxury-select-5-decrement-index?lang=fr> ainsi que sur différents sites d'information financières (Code Bloomberg : DE760204 Index).

(1) Source : MSCI, au 6 juillet 2026.

(2) Source : Bloomberg, au 6 juillet 2026.

(3) L'investisseur correspond à l'assuré souscripteur ou l'adhérent.

L'Émetteur a procédé à une reproduction fidèle de l'information provenant de sources externes. À la connaissance de l'Émetteur, cette information ne contient pas d'erreur et aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Zoom sur l'Indice (2/2)

Évolution de l'Indice entre le 6 juillet 2016 et le 6 juillet 2026

Les données relatives aux performances passées et/ou simulées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Ceci est également valable pour ce qui est des données historiques de marché.

Ce graphique représente les données de référence utilisées dans la détermination de la formule du Produit mais ne reflète pas la valeur de l'investissement.



Source : Bloomberg, au 6 juillet 2026.

Performance simulée réalisée à partir de performances passées et performance historique de l'indice MSCI Transatlantic Autos Semiconductors Luxury Select 5 % Decrement EUR Index⁽¹⁾

Performances historiques et simulées (avant le 05/02/2025) au 06/07/2026	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Indice MSCI Transatlantic Autos Semiconductors Luxury Select 5 % Decrement EUR Index ⁽³⁾	27,51 %	36,97 %	47,38 %	290,98 %
Indice MSCI Transatlantic Autos Semiconductors Luxury Select Net EUR Index ⁽⁴⁾	34,17 %	59,47 %	89,90 %	549,08 %

Source : Bloomberg, au 6 juillet 2026.

Découvrez dans cette vidéo les spécificités de l'indice MSCI Transatlantic Autos Semiconductors Luxury Select 5 % Decrement EUR Index, dont dépend la valeur de **Helianté Transatlantic Janvier 2027**



Encadré synoptique

Les réponses aux questions suivantes ont pour but de vous aider à mieux comprendre ce produit, comme la lecture attentive du reste de la documentation à caractère promotionnel ainsi que les échanges avec votre conseiller. Principe de base de l'épargnant avisé : ne jamais souscrire un produit que l'on ne comprend pas. Pour plus d'informations sur le fonctionnement des produits structurés : <https://afpdb.org/produits-structures-comprendre-pour-mieux-investir/>.

En raison de la diversité des canaux de distribution et des différentes enveloppes fiscales, les réponses aux questions s'appliquent au seul produit présenté et ne prennent pas en compte certains frais ou caractéristique de l'enveloppe de souscription (contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou plan d'épargne retraite), ni la fiscalité. Rapprochez-vous de votre conseiller pour vous assurer d'avoir une vision complète des frais et de leur impact.

■ Où trouver l'information réglementaire sur ce produit ?

Pour disposer d'informations réglementaires, notamment sur les frais, veuillez consulter le Document d'Informations Clés à l'adresse <https://www.jpmorgan-key-information-documents.com/priips/document/FR00140190U3/fr/pop>.

■ Quelle est la durée de mon placement ?

Vous ne pouvez pas connaître à l'avance la durée effective de votre investissement. Au plus tôt, vous récupérerez la valeur nette de votre placement au bout de 1 an et 1 mois⁽¹⁾ et au plus tard, au bout de 10 ans et 1 mois⁽¹⁾ (à partir du 12 janvier 2027). Tout dépendra de la performance d'un portefeuille composé de 30 entreprises internationales de premier plan issues des secteurs de l'automobile, des semi-conducteurs et des produits de luxe, cotées sur les marchés de la zone euro et des États-Unis qui composent l'indice MSCI Transatlantic Autos Semiconductors Luxury Select 5 % Decrement EUR Index, aux dates d'observation de l'année 1 à 10⁽¹⁾.

■ Suis-je certain de récupérer mon investissement lors du remboursement final ?

Au bout de 10 ans et 1 mois⁽¹⁾ (à partir du 12 janvier 2027), lors du remboursement, vous courrez un risque de perte en capital si l'indice MSCI Transatlantic Autos Semiconductors Luxury Select 5 % Decrement EUR Index, utilisé comme référence, affiche une baisse de plus de 25 %. Votre perte, égale à la baisse de l'Indice majorée de 25 % (exemples : 5 % si l'Indice baisse de 30 % ; 10 % si l'Indice baisse de 35 %...), peut alors atteindre 75 % de votre investissement si l'Indice baisse au point d'avoir une valeur nulle.

■ Combien mon épargne sera-t-elle rémunérée lors du remboursement du produit ?

La rémunération de votre investissement, tout comme la date d'échéance du produit, dépendent de la performance d'un portefeuille composé de 30 entreprises internationales de premier plan issues des secteurs de l'automobile, des semi-conducteurs et des produits de luxe, cotées sur les marchés de la zone euro et des États-Unis qui composent l'indice MSCI Transatlantic Autos Semiconductors Luxury Select 5 % Decrement EUR Index.

Si à l'issue de chacune des années 1 à 9⁽¹⁾ (depuis le 12 janvier 2027), à une date d'observation annuelle⁽¹⁾, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽¹⁾, le produit est remboursé⁽²⁾⁽³⁾ par anticipation avec une rémunération de 10 %⁽²⁾⁽³⁾ par année écoulée depuis le 12 janvier 2027⁽¹⁾.

Si au terme des 10 ans et 1 mois⁽¹⁾ (à partir du 12 janvier 2027), le produit n'a pas déjà été remboursé précédemment et qu'à la date d'observation finale⁽¹⁾ l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽¹⁾, le produit est remboursé⁽²⁾⁽³⁾ avec une rémunération de 10 %⁽²⁾⁽³⁾ par année écoulée depuis le 12 janvier 2027⁽¹⁾.

Si au terme des 10 ans et 1 mois⁽¹⁾ (à partir du 12 janvier 2027), le produit n'a pas déjà été remboursé précédemment et qu'à la date d'observation finale⁽¹⁾ la baisse de l'Indice n'excède pas 25 % (inclus) par rapport à son niveau initial⁽¹⁾, le produit est remboursé⁽²⁾⁽³⁾ sans rémunération.

Si au terme des 10 ans et 1 mois⁽¹⁾ (à partir du 12 janvier 2027), le produit n'a pas déjà été remboursé précédemment et qu'à la date d'observation finale⁽¹⁾ l'Indice connaît une baisse de plus de 25 % par rapport à son niveau initial⁽¹⁾, il n'y aura pas de rémunération et vous subirez une perte en capital.

Par conséquent, votre rémunération (équivalente au Taux de Rendement Actuariel Net⁽²⁾) sera :

- en cas de remboursement au terme 10 ans et 1 mois⁽¹⁾ (à partir du 12 janvier 2027), le rendement de votre placement sera négatif, si l'Indice connaît une baisse par rapport à son niveau initial⁽¹⁾ à la date d'observation finale⁽¹⁾,
- de 6,08 %⁽²⁾ par an en cas de remboursement au terme des 10 ans et 1 mois⁽¹⁾ (à partir du 12 janvier 2027), si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽¹⁾ à la date d'observation finale⁽¹⁾,
- de 6,29 %⁽²⁾ à 8,15 %⁽²⁾ par an en cas de remboursement anticipé automatique (en fonction de l'année à l'issue duquel le remboursement anticipé automatique est activé).

Veuillez vous référer à la page 4 pour plus de détail sur le remboursement du produit.

■ Que se passe-t-il si l'établissement n'est pas en mesure de me rembourser ?

Ce produit est émis par J.P. Morgan Structured Products B.V., entité de droit néerlandais bénéficiant d'une garantie donnée par JPMorgan Chase Bank, N.A. de la formule et des sommes dues au titre du produit. Dans l'hypothèse où l'Émetteur et le Garant ne seraient pas en mesure de procéder au remboursement de ce placement, par exemple, à la suite d'une faillite, vous pouvez perdre l'intégralité de votre argent investi sur le support.

À la date de rédaction de la présente brochure le 30 juillet 2026, JPMorgan Chase Bank, N.A. est noté AA- par Standard & Poor's, AA par Fitch et Aa2 par Moody's⁽⁴⁾. Plus d'informations sur les notations sont disponibles à l'adresse <https://www.jporganchase.com/ir/fixed-income>.

■ Puis-je récupérer mon argent avant le terme ?

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible sa vente en cours de vie. Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs⁽⁵⁾ conservant le produit jusqu'à son échéance effective. Si vous souhaitez revendre ce produit avant son échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. La perte en Capital peut être partielle ou totale. Si vous souhaitez revendre ce produit avant son échéance, vous êtes invités à contacter le distributeur de ce produit. J.P. Morgan SE fournit quotidiennement, à sa seule discrétion, des prix indicatifs à l'achat et à la vente, avec un écart maximal de 1,00 % entre le prix à l'achat et le prix à la vente du produit (sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de J.P. Morgan SE). Bien que J.P. Morgan SE ait l'intention d'agir en tant que teneur de marché, il n'est pas tenu de racheter votre produit à un prix ou un moment particulier. J.P. Morgan SE peut également suspendre son activité de teneur de marché à tout moment à sa seule discrétion.

■ Quels sont les facteurs de performance de l'actif de référence de mon investissement ?

Le rendement du produit dépend de l'indice MSCI Transatlantic Autos Semiconductors Luxury Select 5 % Decrement EUR Index dont les composants peuvent être libellés en devises autres que l'euro (ce qui peut entraîner un risque de change pour l'investisseur⁽⁵⁾). La performance de l'Indice dépend de la performance d'un portefeuille composé de 30 entreprises internationales de premier plan issues des secteurs de l'automobile, des semi-conducteurs et des produits de luxe, cotées sur les marchés de la zone euro et des États-Unis qui le composent. L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. L'Indice est notamment soumis au risque de marché et peut donc connaître à tout moment d'importantes fluctuations de niveau, en raison par exemple de l'évolution des taux d'intérêt ou des taux de change.

(1) Veuillez vous référer à la fiche technique récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9). (2) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale le 12 janvier 2027 jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1er septembre 2026 et le 31 décembre 2026, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel. (3) Hors frais de gestion du contrat. (4) Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. (5) L'investisseur correspond à l'assuré souscripteur ou l'adhérent.

Fiche technique

- **Instrument financier** : Titres de créances de droit français présentant un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente des titres de créances avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé automatique effective) et un risque de perte en Capital partielle à la date d'échéance.
- **Émetteur** : JPMorgan Structured Products B.V. entité de droit néerlandais.
- **Garant de la formule** : JPMorgan Chase Bank, N.A.⁽¹⁾.
- **Code ISIN** : FR00140190U3
- **Sous-jacent** : Indice MSCI Transatlantic Autos Semiconductors Luxury Select 5 % Decrement EUR Index (Code Bloomberg : DE760204 Index).
- **Devise** : EUR.
- **Cotation** : Marché du Luxembourg.
- **Valorisation** : Hebdomadaire, disponible sur Bloomberg. Les prix indicatifs sont par ailleurs tenus à disposition du public en permanence sur demande.
- **Double valorisation** : Une double valorisation est établie tous les 15 jours par REFINITIV. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de J.P. Morgan SE.
- **Marché secondaire** : Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du Titre, avec une fourchette achat/vente maximale de 1,00% (Cf. la question « Puis-je récupérer mon argent avant le terme ? » dans l'encadré synoptique en page 8).
- **Commissions de distribution** : Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créances, J.P. Morgan SE paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de vente. La commission de vente est composée d'une commission initiale et d'une commission récurrente. La commission initiale est incluse dans le prix d'achat des Titres de Créances et n'excédera pas 1,00% par an multiplié

par la durée maximale des Titres de Créances exprimée en nombre d'années. **L'intégralité de la commission initiale sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des Titres de Créances par les investisseurs⁽³⁾.** La commission récurrente de 1,00 % maximum par an sera versée à l'intermédiaire financier pendant toute la durée de vie des Titres de Créances. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de l'Émetteur sur demande.

- **Montant de l'émission** : 40 millions d'euros.
- **Valeur Nominale** : 1 000 euros.
- **Garantie du Capital** : Pas de garantie du Capital, ni en cours de vie, ni à la date d'échéance.
- **Période de commercialisation** : Du 1^{er} septembre 2026 au 31 décembre 2026, la période de commercialisation peut être clôturée sans préavis.
- **Prix de souscription⁽²⁾** : Il progressera chaque semaine de façon constante, de 99,58 % le 1^{er} septembre 2026 à 100,00 % le 12 janvier 2027.
- **Date d'émission du support** : 1^{er} septembre 2026.
- **Date d'observation initiale** : 12 janvier 2027.
- **Dates d'observation annuelle** : 12 janvier 2028 ; 12 janvier 2029 ; 11 janvier 2030 ; 13 janvier 2031 ; 12 janvier 2032 ; 12 janvier 2033 ; 12 janvier 2034 ; 12 janvier 2035 ; 11 janvier 2036.
- **Dates de remboursement anticipé automatique** : 12 février 2028 ; 12 février 2029 ; 12 février 2030 ; 12 février 2031 ; 12 février 2032 ; 11 février 2033 ; 13 février 2034 ; 12 février 2035 ; 12 février 2036.
- **Date d'observation finale** : 12 janvier 2037.
- **Date d'échéance** : 12 février 2037.
- **Niveau initial** : Niveau de clôture de l'Indice à la date d'observation initiale.

(1) Notations de crédit du Garant en vigueur au 30 juillet 2026 : Standard Poor's AA- / Moody's Aa2 / Fitch AA. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) Prix de souscription : 99,58 % (du 1^{er} septembre 2026 au 4 septembre 2026), 99,60 % (du 7 septembre 2026 au 11 septembre 2026), 99,62 % (du 14 septembre 2026 au 18 septembre 2026), 99,64 % (du 21 septembre 2026 au 25 septembre 2026), 99,67 % (du 28 septembre 2026 au 2 octobre 2026), 99,69 % (du 5 octobre 2026 au 9 octobre 2026), 99,71 % (du 12 octobre 2026 au 16 octobre 2026), 99,74 % (du 19 octobre 2026 au 23 octobre 2026), 99,76 % (du 26 octobre 2026 au 30 octobre 2026), 99,78 % (du 2 novembre 2026 au 6 novembre 2026), 99,80 % (du 9 novembre 2026 au 13 novembre 2026), 99,83 % (du 16 novembre 2026 au 20 novembre 2026), 99,85 % (du 23 novembre 2026 au 27 novembre 2026), 99,87 % (du 30 novembre 2026 au 4 décembre 2026), 99,90 % (du 7 décembre 2026 au 11 décembre 2026), 99,92 % (du 14 décembre 2026 au 18 décembre 2026), 99,95 % (du 21 décembre 2026 au 28 décembre 2026), 99,97 % (du 29 décembre 2026 au 4 janvier 2027), 99,99 % (du 5 janvier 2027 au 8 janvier 2027), 100,00 % (du 11 janvier 2027 au 12 janvier 2027).

(3) L'investisseur correspond à l'assuré souscripteur ou l'adhérent.

Avertissement final (1/2)

Facteurs de risques

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs⁽¹⁾ sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le support est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

Vous êtes sur le point d'acheter un support qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Les investisseurs⁽¹⁾ doivent, avant de prendre une décision d'investissement, analyser en profondeur les risques et les avantages d'une telle décision, en tenant compte de toutes les implications potentielles de leurs situations actuelles.

Pour une information complète sur le support, les investisseurs⁽¹⁾ sont invités à lire le Prospectus de Base disponible à l'adresse <https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2592477> et notamment la section « Facteurs de Risques » afin de pleinement comprendre les risques potentiels associés au support. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

■ **Risque de perte en capital** – Le support présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente des Titres de Créances avant la date d'échéance⁽²⁾ ou la date de remboursement anticipé automatique⁽²⁾ effective) et un risque de perte en capital partielle à la date d'échéance⁽²⁾. La valeur de remboursement du support peut être inférieure à la Valeur Initiale. Dans le pire des scénarios, les investisseurs⁽¹⁾ peuvent perdre jusqu'à la totalité de la Valeur Initiale.

■ **Risque de crédit** – Les investisseurs⁽¹⁾ prennent un risque de crédit sur l'Émetteur du Titre et sur le Garant. Les Titres sont des obligations générales non garanties et non subordonnées de l'Émetteur. Ce ne sont pas des dépôts et ils ne sont pas protégés par un système de protection des dépôts. Par conséquent, si l'Émetteur et le Garant échouent ou sont autrement incapables de remplir leurs obligations respectives de paiement en vertu des Titres ou de la garantie, les investisseurs⁽¹⁾ perdront tout ou partie de leur investissement.

Par ailleurs, les exigences américaines relatives à la résolution ordonnée du Garant pourraient contraindre ce dernier à restructurer ou réorganiser ses activités. Les investisseurs⁽¹⁾ seraient exposés au risque de perdre tout ou partie de leur investissement si le Garant venait à faire l'objet d'une procédure de résolution, ou même si une telle issue était simplement envisagée.

■ **Risque de marché** – Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

■ **Risque de change lié à l'Indice** – Les actions composant l'Indice peuvent être libellées en devises autres que celle de l'Indice. À ce titre, les investisseurs⁽¹⁾ sont exposés à un risque de change entre la devise des actions et la devise de l'Indice. Les variations de change peuvent influencer le niveau de l'Indice et, par conséquent, la valeur des Titres.

■ **Risque de liquidité** – Ce support comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du

support. Il se peut que l'investisseur⁽¹⁾ ne soit pas en mesure de vendre facilement le support ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

■ **Risque de conflit d'intérêts** – L'Agent de Calcul est J.P. Morgan Securities plc. Il existe donc un conflit d'intérêts potentiel en ce qui concerne les Titres, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les Titres. Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.

■ **Risque relatif à l'inflation** – Si le contexte économique actuel caractérisé par un niveau d'inflation élevé perdurait tout au long de la durée de vie du support, le rendement « réel » du support, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

Informations importantes – Le présent document est un document non contractuel à caractère promotionnel. Il est destiné à être utilisé dans le cadre d'une offre ne donnant pas lieu à la publication d'un prospectus (placement privé uniquement). Ce support est un support complexe qui peut être difficile à comprendre.

Le support s'inscrit dans le cadre de la diversification du patrimoine global des investisseurs⁽¹⁾ et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

Les principales caractéristiques du support figurant aux présentes n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs⁽¹⁾ sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du support telle que renseignée à la rubrique « Disponibilité du prospectus » ci-après et à lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Programme relatif au support. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du support, cette dernière prévaut.

Il appartient aux investisseurs⁽¹⁾ de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le support et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le support notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de l'Émetteur ni du Garant pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. L'Émetteur ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le support.

■ **Disponibilité du prospectus** – Le support décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique complète. La documentation juridique du support qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des Conditions Définitives inscrites dans le cadre du prospectus de base dénommé « J.P. Morgan Structured Securities Programme for the issuance of Notes, Warrants and Certificates » approuvé et publié le 16 avril 2026 (tel que complété ou modifié par ses suppléments) (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base (en ce compris, ses suppléments) a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers. L'approbation du Prospectus de

(1) L'investisseur correspond à l'assuré souscripteur ou l'adhérent.

(2) Veuillez vous référer à la fiche technique récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 9).

Avertissement final (2/2)

Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base (<https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2592477>), les suppléments à ce Prospectus de Base (<https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2595520>) et les Conditions Définitives (Final Terms) (<https://sp.jpmorgan.com/spweb/content/download/2641086>) sont disponibles aux adresses suivantes : <https://sp.jpmorgan.com> et sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.luxse.com) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de J.P. Morgan SE à l'adresse Taunustor 1 (TaunusTurm), 60310 Francfort, Allemagne sur simple demande. La dernière version du Document d'Informations Clés relatif à ce Titre peut être consultée et téléchargée sur le site <https://www.jpmorgan-key-information-documents.com/priips/document/FR00140190U3/fr/pop> ou peut être obtenue sur simple demande auprès de J.P. Morgan SE à l'adresse Taunustor 1 (TaunusTurm), 60310 Francfort, Allemagne.

■ **Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie de capitalisation ou du plan d'épargne retraite** – L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou du plan d'épargne retraite (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie, de capitalisation ou du plan d'épargne retraite »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie, de capitalisation ou du plan d'épargne retraite. L'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

■ **Données de marché** – Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

■ **Informations importantes concernant vos placements et les conflits d'intérêts potentiels** – Des conflits d'intérêts peuvent survenir lorsque le Garant ou l'une de ses filiales (collectivement, « J.P. Morgan ») est incité d'un point de vue économique ou autre, ou est susceptible de l'être, à agir dans son propre intérêt dans le cadre de sa gestion des portefeuilles de ses clients. Des conflits peuvent par exemple se produire (dans la mesure où votre compte autorise de telles activités) dans les cas suivants : (1) lorsque J.P. Morgan investit dans un produit d'investissement, tel qu'un fonds commun de placement, un produit structuré, un compte géré séparément ou un hedge fund créé ou géré par le Garant ou une filiale ; (2) lorsqu'une entité J.P. Morgan obtient des services, tels que l'exécution et la compensation des ordres, auprès d'une filiale ; (3) lorsque J.P. Morgan perçoit un paiement en contrepartie de l'achat d'un produit d'investissement pour le compte d'un client ou (4) lorsque J.P. Morgan perçoit le paiement en contrepartie de services fournis (dont les services aux actionnaires, de comptabilité ou de dépôt) au titre des produits d'investissement achetés pour le

portefeuille d'un client. D'autres conflits peuvent survenir en raison des relations que J.P. Morgan entretient avec d'autres clients ou lorsque J.P. Morgan agit pour son propre compte.

Bien que nos stratégies gérées en interne concordent généralement avec nos perspectives et notre connaissance des processus d'investissement, ainsi qu'avec la philosophie mise en pratique en matière de risque et de conformité de la société, il est important de rappeler que J.P. Morgan perçoit des commissions globales plus élevées lorsque des stratégies gérées en interne sont sélectionnées. Vous pouvez choisir d'exclure les stratégies gérées par J.P. Morgan (autres que les avoirs bancaires et fonds de liquidités) dans certains portefeuilles.

■ **Restrictions générales de vente** – Il appartient à chaque investisseur⁽¹⁾ de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

■ **Restrictions de vente aux États-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des États-Unis au sens de la Régulation S)** – Les titres de créance (et la garantie associée) n'ont pas été et ne seront pas enregistrés aux États-Unis en vertu du Securities Act of 1933, telle que modifiée (la « Loi »), et ne peuvent à aucun moment être proposés, vendus, mis en gage, assignés, livrés, transférés, échangés, exercés ou rachetés aux États-Unis pour le compte ou au bénéfice de toute « U.S. Person » (telle que définie dans la Loi ou dans le *US Internal Revenue Code de 1986*, tel que modifié). Les titres de créance (et la garantie associée) sont offerts et vendus en dehors des États-Unis à des personnes non américaines sur le fondement de la réglementation S en vertu de la Loi (ou, dans le cas de la garantie associée peuvent également être offerts et vendus en fonction de l'exemption des exigences d'enregistrement de la Loi prévue par l'article 3 (a) (2) de celle-ci et en conformité avec la réglementation S telle qu'incorporée dans les réglementations du « U.S. COMPTROLLER OF THE CURRENCY ») et ne peuvent juridiquement ou de fait être la propriété de toute « U.S. Person ».

■ **Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s)** – Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

■ **Avertissement relatif à MSCI** – L'instrument financier n'est pas parrainé, promu, vendu ou soutenu de toute autre manière par MSCI Inc. et MSCI ne donne aucune garantie ou assurance expresse ou implicite quant aux résultats de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque de l'Indice ou du Prix de l'Indice à tout moment ou à tout autre égard. L'Indice est calculé et publié par MSCI. MSCI fait ses meilleurs efforts pour s'assurer que l'Indice est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers l'Émetteur, MSCI n'a aucune obligation de signaler des erreurs dans l'Indice à des tiers, y compris, mais sans s'y limiter, aux investisseurs⁽¹⁾ et/ou aux intermédiaires financiers du produit. Ni la publication de l'Indice par MSCI, ni la concession d'une licence de l'Indice ou de la marque de l'Indice aux fins d'utilisation en lien avec l'instrument financier ne constituent une recommandation de MSCI d'investir des capitaux dans cet instrument financier, ni ne représentent en aucune manière une assurance ou un avis de MSCI concernant tout investissement dans cet instrument financier.

(1) L'investisseur correspond à l'assuré souscripteur ou l'adhérent.

Gérez votre contrat depuis votre espace client sur **groupama.fr**

Consultez en temps réel

- la valeur et le détail de votre contrat
- la clause bénéficiaire
- la répartition de votre épargne
- l'historique des opérations

Effectuez des opérations

- des versements libres ou programmés
- des arbitrages
- des retraits partiels

Suivez l'actualité des marchés pour

- vous informer sur les supports
- simuler leur performance sur une période
- comparer la performance de plusieurs supports
- créer des alertes e-mail sur des supports

Retrouvez votre identifiant Internet dans votre relevé de situation
et suivez les instructions pour vous connecter.

Coordonnées de votre Conseiller



Groupama Assurances Mutuelles pour le compte des
Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles.
Caisse Nationale de Réassurance Mutuelle Agricole Groupama
RCS Paris 343 115 135 - Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris

Les contrats d'assurance vie, d'épargne-retraite et de capitalisation
sont assurés par Groupama Gan Vie.

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z

Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris

Entreprises régies par le Code des assurances.

Groupama participe à la protection de l'environnement en sélectionnant un imprimeur
référéncé « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.

Document et visuels non contractuels. Crédit photo : iStock®.

